



- La Direction générale a fait part d'une modification partielle de la décision concernant le déplacement de deux groupes d'élèves ayant une déficience intellectuelle moyenne (DIM) présentement scolarisés à l'école Ozias-Leduc.

Ainsi, tel que prévu initialement, le groupe d'élèves qui suit le programme « DÉFIS » (élèves plus âgés) sera déplacé vers l'immeuble l'Envol à Beloeil à compter de 2011-2012. Par contre, le groupe d'élèves qui suit le programme « PACTE » (élèves plus jeunes) demeurera à l'école Ozias-Leduc à Saint-Hilaire pour l'année 2011-2012, dans un nouveau local. Ce délai d'un an pour le second groupe permettra à toutes les personnes concernées de poursuivre l'étude du dossier.

- Considérant la LIP et la *Politique pour les écoles à vocation particulière et les projets pédagogiques particuliers*;

Considérant que pendant l'année scolaire 2009-2010, deux demandes d'école à vocation particulière ont été soumises à la Direction générale, soit :

- une école primaire à pédagogie alternative,
- et que l'école secondaire du Grand-Coteau devienne une école entièrement dédiée à l'approche pédagogique IDTIC (Intégration des technologies de l'information et des communications);

Le Conseil des commissaires a mandaté la Direction générale et le Comité de la mission éducative et des ressources humaines pour qu'ils entreprennent en 2011-2012 les analyses et évaluations nécessaires en vue d'une éventuelle recommandation.

- Mandat a été donné à la Direction générale d'établir un processus de consultation et un calendrier d'opération en lien avec le projet IDTIC ci-haut mentionné à l'école secondaire du Grand-Coteau pour qu'il soit soumis à l'adoption du Conseil des commissaires lors de la séance du 6 septembre 2011.
- Considérant l'importance d'une entrée multiple des notes selon les critères d'évaluation en

français afin d'identifier les difficultés des élèves en vue d'améliorer la qualité des services pour favoriser leur réussite;

Considérant le plan stratégique de la CSP qui stipule : « Développer l'expertise dans l'analyse et l'utilisation des résultats scolaires et des indicateurs de réussite afin de permettre au personnel de les utiliser comme levier pour améliorer la qualité des services en fonction de leur pertinence, leur efficacité et leur efficience »;

Considérant la convention de partenariat avec le MELS qui vise notamment « l'amélioration de la maîtrise de la langue française »;

Considérant que l'entrée multiple des notes exige davantage de la part des enseignants en français que ceux des autres disciplines scolaires;

Mesdames et messieurs les commissaires ont autorisé d'utiliser le budget de « l'Annexe B centrale » pour défrayer les coûts de libération pour l'entrée multiple des notes en français en 6<sup>e</sup> année du primaire et en 2<sup>e</sup> année du secondaire.

- Les membres du Conseil des commissaires ont recommandé le renouvellement du projet particulier de l'école de la Roselière pour l'année 2011-2012, en poursuivant l'accompagnement par un conseiller pédagogique.

- Considérant les consultations menées auprès des instances concernées;

Considérant que les parties patronale et syndicale ont convenu d'un calendrier qui répond aux différentes exigences des Régimes pédagogiques et de la *Loi sur l'instruction publique*;

Mesdames et messieurs les commissaires ont adopté le calendrier scolaire triennal de 2012 à 2015 de la formation générale des jeunes.

- Considérant la consultation faite auprès des divers comités consultatifs de la Commission scolaire et la recommandation favorable de ces comités, mesdames et messieurs les

commissaires ont adopté le plan triennal de répartition et de destination des immeubles pour les années scolaires 2011-2012 à 2013-2014; la liste des écoles et des centres pour l'année scolaire 2011-2012 et les actes d'établissement des écoles et des centres pour l'année scolaire 2011-2012.

- Considérant que, depuis 1998, des ententes successives entre la Commission scolaire des Patriotes et la Commission scolaire de Sorel-Tracy permettaient que les élèves du secondaire résidant à Contrecoeur soient scolarisés par la Commission scolaire de Sorel-Tracy;

Considérant que la CSP procédera en 2011-2012, à une analyse exhaustive des projets particuliers offerts à ses élèves;

Les membres du Conseil ont autorisé la consultation à l'automne 2011 concernant la scolarisation des élèves du secondaire résidant à Contrecoeur.

Ce dossier sera étudié au moment où l'analyse des projets particuliers sera réalisée.

- Considérant l'ampleur des compressions imposées par les nouvelles règles budgétaires du MELS lesquelles doivent être mises en place dès 2011-2012;

Considérant que certaines de ces compressions ont des impacts sur les priorités budgétaires des encadrements financiers 2011-2012 adoptés par le Conseil le 3 mai 2011;

Mesdames et messieurs les commissaires ont résolu de soumettre aux différentes instances consultatives de la Commission scolaire les modifications envisagées.

Cette consultation se déroulera du 8 au 22 juin 2011.

#### LES POINTS SUIVANTS ONT ÉTÉ TRAITÉS EN INFORMATION :

- Protocole d'entente avec la Corporation des parents de l'école de la Roselière à pédagogie Waldorf signé le 17 mai 2011.
- Répartition des élèves dans les écoles et formation des groupes pour 2011-2012.